Publication Juin 2026

Le Mot du Maire

AUX HABITANTS

Nous tenons à vous adresser nos plus sincères remerciements pour votre participation aux dernières élections municipales et pour la confiance que vous avez accordée à notre équipe.

Avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous nous sommes engagés à servir notre commune avec sérieux, disponibilité et détermination.

Depuis le premier jour du mandat, les adjoints et les conseillers municipaux travaillent ensemble pour faire avancer les projets, améliorer notre cadre de vie et répondre aux attentes des habitants.



Afin de **répondre à tous les enjeux septmontois**, le conseil municipal a mis en place **9 commissions**, dont le travail a d'ores et déjà débuté au 1er jour de leur création. Ces commissions sont des outils essentiels de réflexion, de proposition et d'action au service de notre commune.

Jean-Michel BUFFET (1er adjoint) est en charge des commissions Travaux, Environnement et Biodiversité et Patrimoine bâti. Il veille au suivi des projets communaux, à l'entretien du cadre de vie, à la préservation de l'environnement et à la mise en valeur du patrimoine local.

Sandrine GOUJON (2e adjointe), présidente du Regroupement scolaire du Rondeau et membre des commissions Patrimoine-Village et Défense, assure le lien entre la commune et les différentes instances concernées.

Franck BOBIN (3e adjoint), responsable de la commission Finances et membre titulaire de l'USEDA, veille à la bonne gestion des ressources communales et au suivi des projets liés aux réseaux et aux équipements.

Valérie DONADINI (4e adjointe) pilote les commissions Animation, Accueil et Social. Elle coordonne également la décoration du village et le projet de Conseil des Jeunes, favorisant l'engagement des plus jeunes dans la vie communale.

Je souhaite également évoquer l'importance de renforcer les liens entre les différents acteurs de notre commune.
Commerçants, artisans et habitants font vivre Septmonts au quotidien. Il est essentiel de favoriser une véritable harmonie entre ces forces locales, en encourageant les échanges, les initiatives communes et la coopération. C'est ensemble que nous pourrons maintenir un village dynamique, attractif et solidaire.

Certains d'entre vous ont parfois exprimé leur mécontentement ou leur inquiétude quant à la vitesse d'avancement de ces travaux notamment en ce qui concernent près de 16 km de fauchage. Nous avons recherché un nouveau prestataire et veillé à retenir le meilleur, en conciliant la maîtrise des dépenses et la qualité du travail réalisé. Ces remarques sont légitimes et témoignent de l'attention que chacun porte à la qualité de notre cadre de vie.

Les équipes mobilisées travaillent selon un planning précis, en tenant compte des priorités de sécurité, des conditions météorologiques et de l'étendue du territoire communal à entretenir. Même si les résultats ne sont pas toujours visibles aussi rapidement que nous le souhaiterions, les efforts sont constants et les travaux avancent quotidiennement.

Malheureusement, certaines incivilités entravent le travail des agents municipaux. Les déjections humaines et canines non ramassées, les dépôts de déchets sur la voie publique ou d'autres comportements irrespectueux nuisent à la qualité de notre cadre de vie.
Préserver la propreté et l'attractivité de Septmonts est une responsabilité collective. Chacun peut y contribuer au quotidien par des gestes simples de civisme et de respect de l'espace public.

A ce titre, je tiens à saluer le travail remarquable de nos employés communaux. Chaque jour, souvent dans l'ombre, ils œuvrent avec professionnalisme et dévouement pour entretenir nos espaces verts, nos voiries, nos bâtiments publics et l'ensemble des lieux qui font la qualité de vie de notre village.

Mes remerciements vont également à notre Secrétaire générale de mairie, dont l'investissement garantit le bon fonctionnement administratif et l'accueil des habitants.

Un grand merci aux habitants qui se sont engagés dans des actions d'entretien de leurs parcelles débordant sur le domaine public. Vos actions permettent de garantir la sécurité, la circulation et la préservation de nos chemins.

Enfin, je remercie chaleureusement les associations locales, dont l'engagement est essentiel à l'animation du village, au maintien du lien social et à la vitalité de notre commune. Leur implication nous est précieuse.

Ensemble, continuons à faire vivre notre village dans un esprit de respect, de solidarité et de confiance. C'est par nos efforts communs que nous préserverons ce qui fait la richesse et le charme de Septmonts.

Le Maire,
SYLVAIN COUDERT

Commissions COMMUNALES

Par délibération du 28 avril 2026, le conseil municipal a procédé à la création des commissions municipales et à la désignation de leurs membres. Chaque commission a pour mission d'étudier les questions relevant de son domaine de compétence, de formuler des propositions, de préparer des projets à soumettre au conseil municipal et de contribuer à leur mise en œuvre après validation.



FINANCE	Sylvain COUDERT, **Franck BOBIN**, Valérie DONADINI, Jean-Michel BUFFET, Sandrine GOUJON, Françoise JACQUET, Antoine HUBERT
TRAVAUX	Sylvain COUDERT, **Jean-Michel BUFFET**, Franck BOBIN, Michel HOSTETTLER, Anthony CARON, Valérie DONADINI



ENVIRONNEMENT & BIODIVERSITE	Sylvain COUDERT, **Jean-Michel BUFFET**, Eve-Anne LESCAUDRON, Laurent CHEVALIER, Antoine HUBERT, Olivier VACANDARE
PATRIMOINE VILLAGE	Sylvain COUDERT, **Sandrine GOUJON**, Aurélie CHAUVET, Eva Anne LESCAUDRON, Françoise JACQUET, Laurent CHEVALIER, Valérie DONADINI, Michel HOSTETTLER
PATRIMOINE BÂTI	Sylvain COUDERT, **Jean-Michel BUFFET**, Franck BOBIN, Antoine HUBERT



CONSEIL DES JEUNES	Sylvain COUDERT, **Valérie DONADINI**, Eve Anne LESCAUDRON
CITOYENNETE	Sylvain COUDERT, **Sandrine GOUJON**, Aurélie CHAUVET, Delphine MALESIEUX, Franck BOBIN, Jean-Michel BUFFET, Michel HOSTETTLER



ANIMATION	Sylvain COUDERT, **Valérie DONADINI**, Anthony CARON, Michel HOSTETTLER, Jean-Michel BUFFET, Delphine MALISEUX, Emeline LANTHIEZ, Sandrine GOUJON
ACCUEIL & SOCIAL	Sylvain COUDERT, **Valérie DONADINI,** Delphine MALESIEUX, Emeline LANTHIEZ, Françoise JACQUET, Sandrine GOUJON , Olivier VACANDARE



USEDA	Sylvain COUDERT, **Franck BOBIN**
REGROUPEMENT SCOLAIRE DU RONDEAU	Sylvain COUDERT, **Sandrine GOUJON (Présidente)**, Valérie DONADINI Suppléants: Eve-Anne LESCAUDRON, Emeline LANTHIEZ Olivier VANCANDARE

Horaire d'ouverture de la Mairie:

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi: de 13h30 à 18h00**
- **Mercredi: de 9h00 à 12h00.**

Permanence du Maire et des élus :

- **Mercredi de 18h00 à 19h00.**

Se tenir informer:

- **En temps réel: application Panneau Pocket**
- **septmonts.fr**

Nous contacter:

- **@: septmonts@wanadoo.fr**
- **☏: 03 23 74 91 36**

Poèmes des CM1 & CM2

SEPTMONTOIS

La classe de CM1/CM2 de Septmonts a reçu le prix du concours de poésie « Plaisir d'écrire », organisée par l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques.
Deux élèves de la classe, Lilou et Lou , figurent parmi les lauréates distinguées par le jury.

FLORA — CM1

Protégeons les animaux !

Protégeons l'ours polaire Pour ne pas qu'il disparaisse de la terre

Il ne faut pas tuer le rhinocéros Il pourrait devenir féroce

On chasse l'éléphant pour sa hauteur L'ivoire, sa trompe, sa couleur Mais quand il nous porte sur son dos Il est trop beau !

Le loup est sauvage Il a un beau pelage Mais il fait des ravages Quand il a la rage

Assurons leur protection Parce qu'ils sont en voie de disparition !

JADE — CM1

Premier sourire du printemps

Lorsque qu'arrive le printemps J'adore me promener dans les champs

Je fais un gros bouquet Tournesols, marguerites et œillets

Toutes ces merveilleuses odeurs Me remplissent le cœur Voyez-vous ces milliers d'oiseaux ?

Tournoyer au-dessus du champ de coquelicot

Le premier mai est arrivé, c'est la fête du muguet Les couleurs se mélangent aux bleuets

Me viennent des envies de mûres Lorsque je me faufile entre les murs

Me vient une envie d'écriture Lorsque je suis dans la nature.

OCTAVE — CM1

Tous les animaux

Le chiot est petit et beau
Le chat, acrobate, retombe toujours sur ses pattes
Le lapin, câlin, avec ses carottes est malin
Le tamanoir, vit dans son manoir tout noir

Le lamantin, cousin du dauphin est assez fin La tortue, adore les laitues
Le poisson, rond et bon adore le thon Les moules, en foule sont cools

L'écureuil, discret mange sous les feuilles Que les animaux peuvent nous cacher des choses ! Ah ce que j'aime les animaux !

LILOU — CM2

Humeur couleur

Si mon humeur est égale à une couleur Voici mon arc en ciel :

Vert, c'est la colère Je suis furieuse comme l'éclair

Bleu, c'est joyeux On est tellement heureux Améthyste, me rend triste Lorsqu'il faut entrer en piste

Blanc, c'est embarrassant Ce n'est pas marrant de faire semblant

Orange c'est étrange Lorsque dans le ciel volent des mésanges

Violet, c'est laid Quand on le porte toute l'année
Rose, j'explose et ensuite je vois la vie en rose

et dans cet arc en ciel d'émotions, je découvre que chaque coloration raconte un morceau de moi.

SAMMY — CM1

Le foot

On joue avec un ballon Des cartons et des crampons

Il y a plein de pays Et les matchs le samedi

Si on gagne les parents sont fiers Et nous on crie dans les vestiaires

Notre énorme cri de guerre

LOU — CM1

La nature et les animaux

La nature émerveillée A chanté toute la soirée Elle est remplie d'odeurs et de couleurs Et d'animaux rigolos

Elles sont de bonne humeur Les jolies fleurs Pourquoi les piétiner Elles aiment aussi chanter

Les oiseaux sont libres comme l'air Et rapides comme l'éclair

Les fourmis mangent les fruits Même pourris
L'écureuil et ses glands Nous en met plein nos gants

Le koala, le panda Mangeraient du chocolat

Le coucou près des maisons La boue et les champignons Avec un joli canard qui fait de l'art Ou joue de la guitare

Le lion avec sa fourrure autour du cou Peut devenir fou Et dans le noir, que fait-il ? Quand il a peur : il pleure

La nature émerveillée A chanté toute la soirée Elle est remplie d'odeurs et de couleurs Et d'animaux rigolos

Merci aux élèves de CM1 &CM2 pour leurs beaux poèmes et le partage de leur travail.
Merci également à Monsieur GAUSSUIN pour son accompagnement et son investissement dans ce projet. 🌟📖

Actualités & Evènements

SEPTMONTOIS

Bienvenue au Petit Grain d'Andréa



Monsieur JONNEAU, le boulanger cessera son activité le 19/06. Andréa et Pascaline reprendront la Boulangerie à la mi-juillet.

La Municipalité, propriétaire des murs, est pleinement mobilisée pour accompagner cette reprise.

Dans l'attente de la réouverture, un dépôt de pain sera mis en place en mairie du mardi au vendredi, de 10h à 11h, à compter du 23 juin. Déco Septmonts Animation assurera la permanence.

Je compte sur chacun d'entre vous pour réserver à Andréa et Pascaline l'accueil chaleureux qui caractérise si bien l'esprit de Septmonts.

Chic & Champêtre le 27 juin



L'événement « Chic et Champêtre » se déroulera le 27 juin.

Cette journée sera placée sous le signe de la convivialité et du partage dans une ambiance chaleureuse.

Complet ! Merci pour votre enthousiasme.

Rendez-vous pour une soirée chic dans le style, champêtre dans l'esprit ! ✨🌿

Petite devinette

Je veille en silence depuis de nombreuses années,



Témoin des joies et des souvenirs.

Je ne sonne pas comme les cloches,

Je ne brille pas comme les vitraux,

Pourtant, ceux qui s'arrêtent près de moi peuvent découvrir un nom.
Madame DROUX y'a laissé sa trace.



Où son nom est-il inscrit ?

Brocante des chasseurs le 5 juillet

La Brocante des Chasseurs aura lieu le 5 juillet.

De nombreux exposants seront présents pour vous faire découvrir leurs objets et trouvailles. Une belle occasion de se promener et de faire de bonnes affaires.

Tarifs:
Habitants de Septmonts: 1 mètre gratuit puis 2€ par mètre supplémentaire .

Personne extérieure: 2€ le mètre (possibilité de garer sa voiture dans le parc à partir de 4 mètres réservés, 6 mètres avec remorque.)

Professionnel: 3€ le mètre

Réservation ✍🏻
M. Jean-Claude LAROCHE
0635504322
M. Gérard BLONDELLE :
0323740539
M. Yoan LAROCHE :
0646001146



YOGA le 12 juillet

Matinée yoga gratuite le 12 juillet, de 9h à 12h, au Parc du Donjon.Sur réservation uniquement.
Informations et réservation:
06 87 14 12 77
Venez partager un moment de détente et de bien-être animé par Alexandra, accessible à tous les niveaux.

Fête Républicaine

La commune célébrera la Fête Républicaine le 13 juillet. Cette soirée festive réunira les habitants autour de différentes animations. Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment convivial.

Buvette estivale



Cet été, les Amis de Septmonts animeront la commune avec leurs buvettes conviviales. Venez nombreux partager ces moments de convivialité.



RD95 FERMÉE POUR TRAVAUX

Dans le cadre de travaux de réfection de chaussée par enduit superficiel, la circulation sera interdite sur la RD95, entre l'intersection de la D6 et l'entrée de l'agglomération de Septmonts (rue d'Acy), **du 15 juillet au 28 août**, conformément à l'arrêté départemental.

Restez informé avec PanneauPocket !

Le HaïtiFest le 19 juillet



Une invitation au voyage à travers les rythmes, les chants et les traditions haïtiennes.
Venez découvrir la richesse culturelle d'Haïti lors d'un moment festif placé sous le signe du partage et de la convivialité.

Fête communale du 5 au 8 septembre



La Fête Communale se tiendra du 5 au 8 septembre.

De nombreuses animations, activités et moments de convivialité seront proposés pour petits et grands.

Venez partager un moment festif en famille ou entre amis, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Rires, rencontres et bonne humeur seront au rendez-vous pour faire de cette journée un souvenir inoubliable !

Cette publication a été réalisée par Émilie, stagiaire en communication au lycée Lycée Saint-Vincent-de-Paul de Soissons.
Nous la remercions pour son implication, sa créativité et la qualité de son travail tout au long de son stage. 👏✨

Taille des Haies

REGLEMENTATION

Quelles sont les règles d'entretien des haies ?

Si la plantation est mitoyenne, l'entretien est à la charge de votre voisin et de vous-même : chacun doit tailler son côté. Il est conseillé de tailler les 2 cotés au même moment.

Si la plantation vous appartient et si les branches avancent sur le terrain de votre voisin, vous êtes responsable de les couper. Votre voisin peut vous obliger à effectuer cette coupe, mais il n'a pas le droit de couper lui-même vos branches.
S'agissant des racines ou des ronces empiétant sur le terrain de votre voisin, votre voisin peut librement les couper, et ce droit est imprescriptible. Toutefois, la taille doit être réalisée à la limite exacte de sa propriété.

Quand tailler ?

Afin de préserver la biodiversité et de protéger les oiseaux pendant leur période de reproduction, il est recommandé de limiter les travaux de taille des haies et d'élagage des arbres entre le 15 mars et le 31 juillet.
Avant toute intervention, il convient de :
Vérifier l'absence de nids occupés dans la végétation ;
Reporter les travaux non urgents à l'automne ou à la fin de l'hiver ;
Privilégier, si nécessaire, des interventions légères et localisées, en dehors des zones de nidification.
Les haies constituent des refuges essentiels pour de nombreuses espèces d'oiseaux qui y construisent leurs nids, élèvent leurs jeunes et trouvent nourriture et protection. Leur préservation participe activement à la protection de la faune locale et au maintien de la biodiversité.

Quelle hauteur ?

Si vous plantez un végétal dont la hauteur dépasse 2 mètres, vous devez respecter une distance minimale de 2 mètres jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine.

Les végétaux plantés à plus de 2 mètres de cette limite ne sont pas soumis à une restriction de hauteur.



En revanche, si le végétal mesure 2 mètres ou moins, la distance minimale à respecter est de 0,5 mètre par rapport à la limite séparative.

La hauteur d'une plantation se calcule depuis le sol jusqu'à sa cime, tandis que la distance se mesure à partir du milieu du tronc.
Les plantations qui respectent ces règles peuvent néanmoins occasionner un trouble anormal de voisinage (du fait, par exemple, de l'ombre qu'elles procurent au terrain voisin). Dans ce cas, Il est recommandé de discuter avec votre voisin pour trouver un compromis (élagage, taille régulière, voire abattage si nécessaire).



🪶 Protection des oiseaux (Article 94)
Respectez les périodes de nidification des oiseaux.
Évitez de tailler les haies et arbres du 1er avril au 15 août.
Ces gestes simples aident à protéger la biodiversité.

Cette publication a été réalisée par Émilie, stagiaire en communication au lycée Lycée Saint-Vincent-de-Paul de Soissons.
Nous la remercions pour son implication, sa créativité et la qualité de son travail tout au long de son stage. 👏✨



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Adoptons les bons gestes

POUR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET RESPECTUEUX

ATTENTION

Les amendes sont susceptibles d'être majorées en cas de non paiement dans les délais impartis.

6 RÈGLES GÉNÉRALES

1 NETTOYAGE DES TROTTOIRS



Chacun doit maintenir le trottoir devant chez lui propre (balayage, feuilles, papiers, etc.).
Un trottoir propre, c'est une commune agréable pour tous.

SANCTION
AMENDE
68 €
(article R.632-1 du Code pénal)

2 RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES



Les déjections de nos animaux doivent être ramassées sur la voie publique, les trottoirs, les espaces verts et les aires de jeux.
Un geste simple pour le respect de tous.

SANCTION
AMENDE
68 €
(article R.632-1 du Code pénal)

3



Soyons attentifs aux autres : respectons le calme, la tranquillité et la vie privée de chacun.
Le respect est la base du bien vivre ensemble.

SANCTION
AMENDE
150 €
(article R.623-2 du Code pénal)

4 HORAIRES DE BRICOLAGE ET DE TONTE



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants sont autorisés aux horaires suivants :
- Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 19h30
- Samedi : 9h00 – 12h00 / 15h00 – 19h00
- Dimanche et jours fériés : 10h00 – 12h00

En dehors de ces horaires, pensons au repos de nos voisins.

SANCTION
AMENDE
150 €
(article R.623-2 du Code pénal)

5 FEU DE DÉCHETS ET D'HERBES



Il est interdit de brûler ses déchets ménagers, ses déchets verts et ses herbes, que ce soit dans son jardin ou en plein air.
Cette pratique pollue l'air et peut provoquer des incendies.

SANCTION
AMENDE
450 €
(article 131-13 du Code pénal)

6 DÉCLARATION DE TRAVAUX AVANT TRAVAUX



Avant d'effectuer des travaux (construction, modification de façade, clôture, abri de jardin, etc.), une déclaration préalable ou un permis de construire peut être nécessaire.
Renseignez-vous en mairie pour respecter les règles d'urbanisme.

SANCTION
AMENDE
1 200 € à 6 000 €
(article L.480-4 du Code de l'urbanisme)

NOS ENGAGEMENTS

1. PRÉSERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT
2. RESPECTONS NOS VOISINS
3. AMÉLIORONS NOTRE CADRE DE VIE
4. AGISSONS AVEC CIVISME POUR LE BIEN DE TOUS

Ensemble, faisons de notre commune un lieu où il fait bon vivre.